



Déclaration de la CGT Éduc'action Paris

CSA de l'Académie de Paris

Jeudi 11 décembre 2025

Nous souhaitons débiter cette déclaration en apportant tout notre soutien à notre camarade Sophie Binet, secrétaire générale confédérale de notre syndicat, mise en examen. Il s'agit d'une attaque en règle contre la CGT et plus largement le mouvement syndical que nous remercions d'ailleurs d'avoir unanimement réagi. Cette attaque est fomentée par l'extrême droite et portée par l'association « Mouvement des entreprises de taille humaine indépendante et de croissance » à l'origine de la plainte. Elle est financée par Pierre Edouard Stérin, milliardaire d'extrême droite, qui soit dit en passant est un exilé fiscal.

Pour avoir souligné par une expression populaire l'évidence que le patronat ne veut pas participer au partage des richesses, ni à aucun effort en termes d'emplois, de cotisations sociales, d'impôts... notre secrétaire générale est prise pour cible afin d'intimider tous les militants qui dénoncent l'iniquité du budget. Car oui, quand les milliardaires qui ont peur d'une taxe à 2% menacent de quitter le pays, l'expression « les rats quittent le navire » est appropriée. Oui c'est du chantage à l'emploi. Oui plus ils ont d'argent, plus ils en veulent et ont peur d'en perdre, comme s'ils touchaient les minima sociaux et ne bouclaient pas leur fin de mois.

Plus globalement, sur le terrain, nous savons que de nombreux militants, de plusieurs syndicats de lutte, font face à une répression de plus en plus décomplexée sur leurs lieux de travail. Comme Sophie Binet, comme David Pijoan, co-secrétaire du SNES-FSU Gironde, convoqué demain par la justice, ils ne se laisseront pas intimider par des ennemis de classe, prêts à tout pour défendre leur idéologie nauséabonde, sans autres valeurs que leur profit personnel.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a été voté au forceps. La CGT continue de demander l'abrogation de la réforme des retraites, la suspension jusqu'en janvier 2028 étant loin d'être suffisante. Nous saluons le renoncement au gel des pensions de retraite et des minima sociaux ainsi qu'au doublement des franchises médicales. Notre inquiétude porte sur la limitation de la durée des arrêts de travail qui est désormais prévue. Encore une fois, les personnels malades sont pointés du doigt après l'abaissement à 90% des indemnités journalières et les nombreuses tentatives d'augmentation du nombre de jours de carence dans la Fonction publique.

Le projet de budget de l'État laisse l'Éducation exsangue comme la Santé et l'ensemble des services publics alors que la Défense claironne. Si la multiplication des menaces contre la démocratie, portées par Poutine, Trump et d'autres dirigeants autoritaires n'est pas à prendre à la légère, il est pour autant totalement irresponsable

d'instrumentaliser ces menaces, sous tendues par une internationale réactionnaire. Les annonces d'Emmanuel Macron et du chef d'état-major des armées sont à cet égard particulièrement anxiogènes pour notre jeunesse. Un lien peut d'ailleurs être fait avec les intentions toujours plus pressantes de l'armée d'organisation d'interventions dans les établissements scolaires. À l'heure où les budgets éducatifs sont comprimés, nous nous devons d'offrir autre chose à nos jeunes qu'un avenir militarisé.

Venons en aux différents secteurs de l'éducation :

- Dans le 1^{er} degré, les personnels attendent toujours des réponses sur le maintien des décharges de direction. Ils ont prévu de faire grève le 16 et de se rassembler le 17 mais espèrent que des réponses concrètes seront apportées d'ici là ... peut-être ce soir lors de l'audience dédiée accordée par Madame la Rectrice. Autre sujet d'inquiétude avec la volonté de la Ville de supprimer 100 postes de titulaires à la rentrée 2026, notamment des animateurs et ASEM, dans un contexte de sous-effectif déjà chronique. Même si ce point est connexe à notre CSA, il risque de dégrader les conditions de travail de l'ensemble des personnels, y compris enseignants, déjà épuisés.

De manière globale dans l'Éducation nationale, rappelons que depuis 2008, le nombre de démissions est en constante progression. Les départs volontaires (démissions, ruptures conventionnelles et détachements) ont même explosé depuis 2020, année de la mise en place de la loi Dussopt sur la transformation du service public. Selon un rapport de la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, ce nombre a été multiplié par six entre 2008 et 2021, atteignant les 2 286 départs.

- Concernant les DHG collège, nous réitérons la demande, déjà formulée en CSA, appuyée par les nombreuses pétitions des personnels et parents, du rétablissement des 8h de dotation complémentaire pour les dispositifs UPE2A. A l'échelle parisienne, nous sommes également très inquiets des projections d'ouvertures / fermetures de classes dans le 2nd degré, dont les prévisions sont annoncées actuellement aux chefs d'établissement. Peut-on avoir les chiffres globaux détenus par le Rectorat ?

Toujours en collège, il semblerait que le ministère écoute enfin un peu plus les personnels et la recherche. Ainsi, plus personne ne voulait des groupes de niveaux au collège et de la ségrégation scolaire et sociale qu'ils engendraient. Même l'inspection générale avait conclu que cette réforme, voulue par Gabriel Attal comme symbole politique de son « Choc des savoirs », était un échec. Après avoir tergiversé pour ne pas désavouer son ancien locataire, le ministère a fini par annoncer le 4 décembre, lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, que les groupes de niveaux ne seraient plus obligatoires l'an prochain. La CGT Éduc'action se réjouit de cette annonce mais elle attend maintenant la parution du nouveau décret et surtout que les moyens soient, a minima, intégralement redonnés aux équipes dans les DHG de janvier pour permettre dédoublements et remédiations, nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Nous comptons sur un élan de lucidité rue de Grenelle pour également revenir définitivement sur les contre réformes introduites en voie professionnelle. On peut notamment remercier les députés Bannier et Raux (rédacteurs de la mission flash du 9 juillet 2025), qui ont constaté l'échec du parcours en Y, vecteur de chaos dans les établissements, source de désorganisation et aggravant l'absentéisme. Ce serait

l'occasion d'en finir avec les « gadgets » (également dénoncés par la mission) comme la co-intervention et l'oral de projet (ex chef d'œuvre) et de rendre aux disciplines concernées (français, maths, disciplines professionnelles) l'intégralité des heures perdues.

Comme Noël approche, nous espérons également que le ministre de la Fonction publique change d'avis et annonce enfin une augmentation des rémunérations passant par la nécessaire revalorisation du point d'indice.

Noël ? Nous insistons pour que nos élèves toujours à la rue puissent le passer au chaud. En espérant qu'aboutisse la proposition de loi n°2021, présentée ce jour à l'Assemblée nationale pour protéger les mineurs isolés, nous voudrions savoir où en est-on des possibilités évoquées par la mairie du rétablissement d'une forme de « dispositif lycéen ». Madame la Rectrice, pouvez-vous intervenir pour essayer d'accélérer les choses ? De manière plus large, dans un contexte de repli identitaire, la CGT s'inscrit pleinement dans la journée du 18 décembre en faveur de tous les migrants.

Venons en enfin à l'ordre du jour de ce CSA, pour lequel nous interviendrons en séance mais nous tenons à pointer deux éléments dans cette liminaire :

- D'une part les AEd et AESH qui se mobiliseront mardi prochain et qui revendiquent toujours légitimement, au delà du paiement de la rétroactivité de la prime REP/REP+, un vrai statut, un vrai salaire et de meilleures conditions de travail passant par l'arrêt des PIAL et la non mise en place des PAS. Nous attendons par ailleurs que les engagements du nouveau ministre qui souhaite recruter plus d'AESH ne reste pas un vœu pieu.

- D'autre part sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) qui entrera en vigueur en mai 2026 sous la forme d'une mutuelle à adhésion obligatoire. Rappelons qu'en matière de santé, la CGT défend le « 100% sécu ». Mais depuis 1945, les remboursements se multiplient et le reste à charge pour les assurés explose. Cette réforme est une avancée sur plusieurs points, notamment car elle permet de faire contribuer notre employeur public sur les dépenses de santé des agents et de couvrir l'ensemble des personnels. Mais le dispositif est loin d'être parfait et doit encore être amélioré. Nous déplorons une participation de l'employeur à hauteur de 50% seulement et surtout une offre de Prévoyance facultative qui n'est pas couplée au contrat santé. Le taux de couverture en prévoyance risque de reculer d'autant plus que la participation de l'employeur est de seulement 7 euros. Nous sommes également interpellés sur l'aspect obligatoire de ce dispositif qui crispe de nombreux collègues. Concernant la procédure d'affiliation, le délai de 21 jours nous semble bien court d'autant plus que beaucoup de personnels n'ont pas encore été bien informés. Par ailleurs, il est important de souligner qu'une fois de plus, les personnels les plus précaires, qui ont moins l'habitude d'utiliser leur mail académique, risquent de ne pas faire la procédure dans les délais.

Merci pour votre écoute.